

Directeur(trice) national(e) Santé mentale Vyv3 et directeur(trice) du pôle Médico-Social MGEN

Profil de poste

1. Présentation de la Direction

La Direction de l'Offre de Soins MGEN pilote et assiste 62 services de soins et d'accompagnement mutualistes (SSAM : SSR, Santé mentale, EHPAD, Handicap, Centres Médicaux Dentaires) dans les missions qui lui sont confiées :

- Promouvoir l'action de la MGEN en matière de santé et de prévention
- Réduire les inégalités territoriales et sociales dans l'accès aux soins
- Garantir la qualité et la sécurité des prises en charge
- Participer à l'efficience du système de santé
- Pérenniser la protection sociale et solidaire
- Conforter la démocratie en santé et faire des patients des acteurs de leur parcours santé

Ces établissements proposent une large offre de soins, en s'affirmant comme acteur global de santé au sein des territoires.

La Direction de l'Offre de Soins MGEN recrute son directeur(trice) du Pôle Santé mentale et Médico-Social. Il/Elle exercera également les missions de directeur(trice) national(e) du Pôle Santé mentale de Vyv3 (entité regroupant et pilotant l'offre santé du Groupe Vyv dont la MGEN est cofondatrice) et participera aux travaux animés par le directeur(trice) national Personnes Agées de Vyv3. Le groupe Vyv, créé en 2017, est le fruit du rapprochement de 14 mutuelles et groupements. Aujourd'hui, il compte 11 millions de personnes protégées et plus de 45 000 collaborateurs.

Le poste fait l'objet d'un double rattachement – MGEN et Vyv3 – étant entendu que ces deux périmètres font l'objet d'un même rattachement hiérarchique (la Directrice de l'Offre de soins mutualiste MGEN est également directrice du Pôle Soins Vyv3).

2. Présentation du poste

Direction Nationale santé mentale :

Sous la responsabilité de la directrice du pôle soins, le(la) directeur(trice) national(e) santé mentale de Vyv3, intervient auprès de l'ensemble des établissements des champs sanitaire et médico-social ou social en santé mentale de Vyv3. Il(elle) est en lien avec l'ensemble des Directeurs d'Unions Régionales Vyv3 et avec la direction du pôle Accompagnement (pilotant les champs du handicap, des personnes âgées et du domicile) ainsi qu'avec la direction générale de Vyv3.

- Contribue à élaborer la stratégie de développement de la filière santé mentale du groupe Vyv dans l'ensemble de ses composantes ;
- Pilote cette stratégie auprès des différentes unions régionales et l'anime auprès des établissements ;
- Contribue à l'élaboration de la stratégie assurantielle en santé mentale avec les acteurs du livre 2 du Groupe Vyv ;
- Pilote l'innovation au sein de son périmètre (Livre 3 et Livre 2) en lien avec la direction de l'innovation Vyv3 et dans l'accompagnement des établissements.

- S'implique dans l'évolution et le développement des activités du Pôle Soins de Vv3 : conduit la mise en oeuvre des projets avec les Directions Nationales Métiers concernées ; développe les interactions et synergies entre les différents pôles de compétences existants dans l'entreprise ; identifie les opportunités de développement des activités.

Direction des pôles santé mentale et médico-social MGEN :

Sous la responsabilité de la Directrice de l'Offre de Soins MGEN, le/la directeur(trice) Pôle Santé Mentale et Médico-Social intervient auprès des directions des 9 établissements de santé mentale et des 11 établissements médico-sociaux de la MGEN. Il/elle est membre du CODIR de la direction de l'Offre de Soins MGEN.

Il/Elle définit, coordonne puis supervise la déclinaison de la politique générale du Groupe, des réglementations en une stratégie spécifique à son pôle d'activité bien qu'en synergie avec les autres activités du groupe – double responsabilité stratégique et opérationnelle

- Pose un diagnostic sur la position stratégique ou des aspects particuliers du management des établissements du périmètre
- Définit et formalise, puis décline de façon opérationnelle et stratégique le projet du pôle pour assurer sa pérennité et permettre son développement ;
- S'assure de la cohérence des projets des établissements avec celui du pôle.
- Conseille la Direction de l'Offre de Soins MGEN sur les orientations de l'activité existante et sur les axes de développement des établissements santé mentale et médico-sociaux.

Il/Elle anime la communauté des directeurs d'établissements de son périmètre (animation managériale, projets, gestion)

- pilote la stratégie de développement d'activité des deux filières d'activité.
- Accompagne les directions dans le pilotage médico-économique et le développement d'activité ;
- Suit les indicateurs d'activité des établissements et propose des plans d'actions pour améliorer la performance qualitative et économique ;
- Assure et relaie auprès des directeurs et directrices d'établissement la veille réglementaire de l'activité de Santé mentale et Médico-Sociale.
- Accompagne et assure le suivi de la qualité et du contenu des documents exigés par les autorités de Tutelles.
- Identifie les appels à projets, sollicite les établissements à même de mener ces projets et en assure la mise œuvre avec les directions d'établissement en tant que de besoin.
- Organise aux fins d'animation de ses communautés métiers : séminaires, réunions d'information et d'échange, partage d'expériences, etc.

Il/Elle s'implique dans l'évolution et le développement des activités de la Direction de l'offre de soins Mutualiste

- Participe en qualité de membres du comité de direction, à la prise de décision et propose des axes de développement ;
- Peut être chargé d'une mission transversale au sein du CODIR en fonction de son profil et compétences spécifiques

3. Profil

- Master 2 en gestion des établissements des organisations sanitaires et sociales ou EHESP (DH/DSS)

- Expérience professionnelle souhaitée de 15 ans
- Expérience exigée du monde de la santé et du pilotage medico économique et stratégique de structures de santé
- Expérience en gestion d'établissements spécialisés en psychiatrie, voire double connaissance de l'environnement santé mentale et personnes âgées
- Capacité à gérer et développer les relations avec les tutelles, les élus locaux et les sections de la MGEN, y compris l'écosystème santé du territoire.
- Culture orientée « résultats » et innovation

4. Compétences requises

- Règlementation applicable aux établissements de santé mentale et medico sociaux
- Circuits de financement et environnement des établissements à but non lucratif
- Compétences et expérience en analyse financière / optimisation des résultats.
- Capacité à animer un réseau (animation de réunions, autorité naturelle, etc.)
- Capacité à élaborer une stratégie en environnement complexe